

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET L'EXPLOITATION DU CENTRE
DE VOL A VOILE DE FAYENCE-TOURRETTES**

Siège : Mairie de FAYENCE 83440

Tél. 04 94 39 15 11

Fax. 04 94 39 15 01

**COMPTE RENDU DU
COMITÉ SYNDICAL DU 16 mai 2013**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni à la Mairie de Fayence sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FABRE, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents: Mme Josette SAGNARD (Adjointe au Maire de Fayence), messieurs Jean-Luc FABRE (Maire de Fayence), Camille BOUGE (Maire de Tourrettes), François CAVALLIER (Conseiller Général) et Michel RAYNAUD (Conseiller municipal de Tourrettes).

Absents excusés: Mmes Françoise DUMONT (Conseiller général) – Procuration à M. CAVALLIER et Raymonde CARLETTI (Conseiller Général) et M. Jean-Pierre SERRA (Conseiller général).

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 12 mars 2013

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 12 mars 2013 qui, n'appelant pas de remarques particulières, est adopté A L'UNANIMITE.

2. Avis sur le projet de Zone de Développement Eolien (ZDE) sur la Commune de MONS

Contexte :

Par courrier en date du 6 février 2013, reçu le 28 février 2013, Monsieur Laurent CAYREL, Préfet du Var, a sollicité dans un délai de trois mois, c'est-à-dire jusqu'au 28 mai 2013, l'avis du Comité Syndical sur la création, à l'initiative de la Commune de MONS, d'une Zone de Développement de l'Eolien sur la montagne de Bliauge.

En l'absence de réponse dans le délai imparti, l'avis est réputé favorable.

M. FABRE, Président, précise aux membres présents que l'avis du Syndicat Mixte doit être principalement et uniquement motivé par l'activité véliplane.

Il rappelle que la phase de concertation ayant désormais changé, ce genre de procédure n'a plus cours aujourd'hui, mais la saisine de la préfecture étant antérieure à la nouvelle réforme, l'avis demandé doit être émis.

Bien qu'il ne soit pas contre les énergies renouvelables et favorable à la réduction de la part du nucléaire en France, M. le Président se prononce contre ce projet de ZDE du fait de ces conséquences négatives sur l'activité véliplane.

Avis de **M. RAYNAUD**, professeur universitaire de physique et membre délégué du Comité Syndical

La ZDE sur la commune de Mons, concerne une zone de crêtes, de plateaux et de pentes sur lesquels l'étude s'est montrée favorable pour instruire un parc éolien.

L'étude s'est basée sur la collecte par Météo-France de données pendant 10 années de 1998 à 2008 sur 62 stations météo. La modélisation des vents donne des vitesses moyennes tout au cours de l'année de 6 m/s à 80 mètres d'altitude, hauteur classique des nacelles des éoliennes, vitesses repérées à l'intérieur du territoire d'étude.

Nos espaces de montagne présentent un relief important et l'écoulement des masses d'air aboutit à un phénomène complexe où vitesse et direction des vents présentent des variations extrêmes, peu communes et propres à nos régions. Les pilotes vous parleront de rotor, les autres personnes de rafales tourbillonnantes.

Le type d'anémomètre classique des stations météorologiques pour mesurer la vitesse des vents sont des anémomètres à axe vertical. Ces instruments *n'intègrent pas* ou difficilement la direction instantanée des vents. Les composantes "rotationnelles" *n'étant pas prises en compte* la carte aérologique de la zone présente un *biais* important pour ce qui est de la nature des vents.

Il paraît essentiel de souligner l'importance de ce facteur, et bien que les écoulements soient plus "laminaires" au delà de 80 m d'altitude, ils sont néanmoins soumis à de brusques variations de vitesse et de direction dont il est nécessaire de tenir compte.

En effet, le système inertiel des éoliennes industrielles conventionnelles ne leur permet pas de s'adapter à ces variations et la diminution significative du rendement résultant risque d'entacher considérablement leur efficacité (contraintes excessives, décollements des filets d'air sur pale et couple moteur diminué).

En conséquence, ces éléments viennent s'ajouter à ceux déjà émis à l'encontre de la réalisation de ce projet.

M. RAYNAUD émet donc un avis défavorable.

Avis de l'AAPCA :

L'Association Aéronautique Provence Côte d'Azur, Gestionnaire de l'Aérodrome de Fayence-Tourrettes, sollicitée par le Comité Syndical, s'est prononcée de la manière suivante sur les conséquences de la réalisation d'un tel parc éolien sur cette montagne.

La sécurité aérienne est gravement mise en cause dans la zone concernée par ce projet.

L'espace aérien vital d'un des plus grands centres mondiaux de vol à voile de Fayence Tourrettes serait touché de plein fouet par la création d'une zone d'exclusion.

En effet, les contraintes des Zones R138 et R138T de Canjuers obligent déjà les planeurs à évoluer sur Bliauge pour maintenir l'activité d'un centre ouvert 365 jours par an et les conditions aérologiques imposent souvent, quant à elles, une très basse altitude dans cette zone.

Les planeurs de 20 mètres d'envergure et plus, évoluent, par nécessité, couramment à 100 km/h à moins de 50 mètres des pentes (Bliauge, Lachens, Bleyes,...).

De ce fait, si les crêtes sont sur élevées d'éoliennes de 150 mètres de hauteur, il est à craindre des accidents.

Ce sont également des installations dangereuses pour les amateurs du vol libre du spot du Lachens.

L'impact négatif sera également ressenti en Région PACA, première région vélivole de France, dont les planeurs des 16 Centres de vol à voile sont amenés à évoluer dans l'espace aérien concerné.

Les photos d'un planeur évoluant près des crêtes de Bliauge donnent d'ailleurs une bonne appréciation des risques encourus dès lors que les éoliennes y seront implantées.

En outre, ce projet entraînerait des conséquences immédiates pour l'image et l'économie du canton.

En effet, la survie de l'Association Aéronautique Provence Côte d'Azur est menacée :

- soit 800.000€ de Chiffre d'Affaires en moyenne, hors bénévolat, avec 7 salariés plein temps et des renforts saisonniers, de la sous-traitance auprès des diverses entreprises pour l'entretien de la plateforme, d'alimentation, d'équipements ... ;
- l'arrêt des écoles pour les jeunes (EDRVV et Académie de l'Air) ;
- la disparition des 400 à 500 membres permanents de l'association et le millier de visiteurs attirés par l'activité vol à voile ;

Or, plus de 450 nuitées ont été réservées lors de l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Vol à Voile en Mars 2012 et des milliers de spectateurs sont attirés par les manifestations aériennes.

L'existence même de l'aérodrome, service public bénévolement géré par l'association est, de ce fait, menacée (économie estimée à 1,8 millions €/an – vol à voile, restauration et bénévolat), sans compter l'impact très négatif sur l'économie du Canton de Fayence, mondialement renommé pour, et par, cette activité qui amène la fréquentation de sportifs et leur familles venus du monde entier (Europe, Amérique, Russie, Chine, ...).

Il est bon de rappeler que le Vol à Voile de la Région PACA, dont l'aérodrome de Fayence Tourrettes est un maillon essentiel, représente 30 % de l'activité nationale, 60 % des stagiaires étrangers, 33 millions d'€ en 2011 (source DATAR).

Il est paradoxal de constater la poursuite de ce projet alors même que les mesures de vent sur les Montagnes du Teillon et de Bleyne dans les Alpes Maritimes, s'avèrent défavorables et entraînent l'arrêt de tels projets.

Pour toutes ces raisons objectives, l'AAPCA est totalement et fermement opposée à ce projet.

Comme la Collectivité qu'il représente, **M. CAVALLIER** considère que l'exercice est de pure forme puisque les procédures de ZDE n'ont plus cours, et que la faible assiduité de l'opérateur potentiel à l'égard de la commune ne laisse pas présager d'un grand avenir du projet.

Mais puisqu'il convient de se prononcer, il se refuse, en tant que vice-président du Conseil Général du Var chargé de l'environnement, à se prononcer contre le principe d'un projet éolien et à déroger à la solidarité entre communes du canton.

Pour ne pas envoyer de signal désagréable au Vol à Voile, qu'il a toujours soutenu, il conclut que les deux représentants du Conseil Général (**Mme DUMONT** et lui) s'abstiennent sur ce dossier.

M. BOUGE, malgré tout l'intérêt et le soutien unanime des communes de Fayence et Tourrettes pour le Vol à Voile, souligne la pertinence d'un projet d'éoliennes, sources d'énergie alternative intelligente, et décide de s'abstenir dans l'attente de la décision de son conseil municipal lors de la prochaine séance qui aura lieu fin mai.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré à **LA MAJORITE**, 3 voix contre (M. FABRE, Mme SAGNARD et M. RAYNAUD) et 3 abstentions (M. CAVALLIER, Mme DUMONT par procuration et M. BOUGE) :

- **SE PRONONCE CONTRE** le projet de Développement de Zone d'Eolien sur la Commune de MONS ;
- **AUTORISE** le Président à signifier cet avis contraire à Monsieur le Préfet du Var

Monsieur le Président remercie les membres présents.

La séance est levée à 15h30.

Le Président,

